

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : Jean-Pierre BANOS, Michel BAUVY, Yves CAMPS, François CHALMEL, Alain COUTRET, Carole DALMEN, Saïda DAOUD, Valérie DELBOS, ~~Pascal DE SERMET~~, Claudine DUCOURET, Laurence DUCUING, Frédéric DUJARDIN, Claude DULIN, Michel JOURET, Marie-Christine LAVERGNE, Pierre MARGARIDENC, Françoise OLIVIER, Martine ROUX, Annie THEPAUT, Louis VIALA, Martine VILLE, Marie-Joëlle VINCENT

Ayant donné pouvoir : 0

Absent : 1

Les convocations ont été adressées le 17 Mars 2009.

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Mademoiselle **Valérie DELBOS** est désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance publique précédente, qui a eu lieu le 26 janvier 2009, a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Cette séance du conseil municipal ne comporte que sept rapports. Mais quatre d'entre eux sont d'une importance majeure :

- deux concernent la fiscalité pour l'année 2009, à savoir : le premier se rapportant aux taux de la fiscalité locale et l'autre à celle liée à notre contribution au syndicat de voirie d'Agen-Nord, à qui, je le rappelle, nous avons transféré la compétence voirie pour l'entretien de nos routes communales ;
- un, où vous sera présenté le budget primitif général de la commune pour cette même année .

A ce stade de la présentation de l'ordre du jour de la séance de ce soir, je voudrais faire un commentaire sur l'esprit qui a animé la commission « Budget – Finances » et le bureau municipal.

En ces temps de crise que tout le monde connaît et qui mettent tant de personnes en difficulté, il a été souhaité que soit élaboré un budget à ambition mesurée et dont les projets pourraient être réalisés sans augmentation de notre fiscalité. C'est donc à un exercice d'équilibrisme que nous nous sommes livrés, entre ce qu'il était rigoureusement indispensable de réaliser et ce que nous pouvions raisonnablement financer sans perturber notre équilibre budgétaire.

Il faut dire, pour compléter l'information due à la population, que, dans toutes nos difficultés pour boucler notre budget, une aide inespérée nous est arrivée, par le biais du remboursement anticipé, par l'Etat, de la TVA sur les travaux réalisés l'an dernier. Les mesures de relance du gouvernement nous font ainsi bénéficier de ce « retour de TVA » avec une année d'avance par rapport à l'habitude. Vous le verrez dans le budget qui sera soumis à votre approbation. .../...

- le quatrième rapport majeur a trait à la traversée de Colayrac-bourg, phase II.

Ce projet, qui compte parmi les projets primordiaux de notre équipe, appelle aujourd'hui à être développé, constituant une priorité dans le cadre à la fois du développement de notre commune et de l'amélioration de notre cadre de vie.

Quant aux trois autres dossiers, ils entrent tout simplement dans le cadre du « quotidien » d'une vie municipale :

- exonération de l'impôt sur les spectacles au bénéfice de nos associations qui organisent des manifestations
- remise gracieuse d'une pénalité de retard sur une taxe locale d'équipement
- et bien sûr, ce dont je viens de parler, un peu plus tôt, à savoir : le versement anticipé par le Fonds de Compensation de la TVA au titre des dépenses 2008.

Viendront ensuite les questions diverses.

A cette occasion, notre crèche « la Farandole » étant aujourd'hui dans une situation difficile, je crois utile de faire un point clair et transparent sur ce sujet par une communication. »

I – MANIFESTATIONS SPORTIVES : EXONERATION de l'IMPOT sur les SPECTACLES

Monsieur DULIN fait part à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 1559 du Code Général des Impôts, les réunions sportives, autres que celles reprises à l'article 126 F de l'annexe IV du CGI, sont soumises à l'impôt sur les spectacles. Toutefois, le Conseil Municipal peut, par délibération, décider que certaines catégories de compétitions (associations loi 1901) ou l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune, bénéficient de l'exonération totale de cet impôt.

Les délibérations des Conseils Municipaux instituant une exonération totale de l'impôt sur les spectacles sont valables jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération prévoyant des dispositions contraires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** l'exonération totale de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune de Colayrac-Saint Cirq.

II – TAXE LOCALE d'EQUIPEMENT : REMISE GRACIEUSE de PENALITES de RETARD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Trésorerie d'Agen nous a fait parvenir une demande de remise gracieuse des pénalités de retard pour paiement tardif de la Taxe Locale d'Equipement afférente au permis de construire n° 06905A1008 délivré au nom de Moulay TIGANI.

En application de l'article L 215 A du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme. .../...

La proposition motivée du comptable est la suivante : « délais respectés » - remise des pénalités de retard : 31,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** la remise gracieuse des pénalités de retard à Monsieur Moulay TIGANI.

III – MARCHES de TRAVAUX : TRAVERSEE du BOURG – PHASE II

Monsieur VIALA rappelle que la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Colayrac-Saint Cirq s'est réunie les 25 février et 11 mars 2009 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres concernant les marchés de travaux de l'aménagement de la traversée du bourg – phase II.

Les conclusions de la CAO sont les suivantes :

Lot n° 1 : Entreprise APPIA
VRD Montant H.T : **652 145,75**

Option n° 1 : mise à la côte des regards EU et des têtes de bouches à clefs
Montant H.T : **15 211,80**

Montant total du lot n° 1 + option 1 : 667 357,55

Lot n° 2 : Entreprise ELECTROMONTAGE
Eclairage Public Montant H.T : **51 904,70**

Lot n° 3 : Consultation différée
Espaces verts

Monsieur COUTRET demande les raisons pour lesquelles le lot n° 3 a été différé.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des plantations pour lesquelles il n'y a pas lieu de se précipiter et qui sont à réaliser au dernier trimestre 2009.

Monsieur COUTRET demande si le calendrier des travaux est établi.

Monsieur le Maire répond par la négative. Il faut attendre les premières réunions techniques avec les entreprises que nous venons juste de retenir pour établir une planification du chantier. En ce qui concerne le début des travaux il devrait avoir lieu au début du mois de mai.

Madame OLIVIER demande si un point peut être fait concernant les subventions obtenues sur ce dossier.

Monsieur le Maire précise que ce programme devrait être subventionné à plus de 50 % mais que les chiffres exacts ne sont pas arrêtés. Seule la CAA nous a fait connaître le montant de son aide à savoir 236 000 euros. Nous attendons les décisions du FISAC, de l'Etat (DGE) et du Conseil Général. La Région, quant à elle, ne participera pas à cette 2^{ème} tranche mais n'était pas attendue.

Pour conclure, Monsieur le Maire, se félicite du résultat de la consultation qui nous a permis de retenir les deux entreprises moins disantes avec une moins value conséquente par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises attributaires :
.../...

| | |
|--------------------------|--------------------------------------|
| <u>Lot n° 1 :</u> | <u>VRD : Entreprise APPIA</u> |
| Montant du marché T.T.C | 779 966,32 |
| Option n° 1 T.T.C | 18 193,31 |

Montant total T.T.C 798 159,63

Lot n° 2 : **Eclairage Public : Entreprise ELECTROMONTAGE**

Montant du marché T.T.C 62 078,02

IV – FCTVA : VERSEMENT ANTICIPE au TITRE des DEPENSES 2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

1. de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 570 582 € ;
2. d'inscrire au budget de la commune 1 095 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 91,9 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

V – FISCALISATION de la CONTRIBUTION du SMVAC

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter les montants à fiscaliser en 2009 au profit du Syndicat Mixte de Voirie d'Agen Centre (SMVAC) :

| | |
|--------------|-----------|
| Contribution | 98 769,34 |
| Emprunts | 16 281,08 |

Total à fiscaliser en 2009 115 050,42

.../...

Monsieur VIALA donne le montant de la « part travaux » 2009, à savoir un peu plus de 12 000 euros qui viendront payer les fournitures et matériaux mis en œuvre par le SMVAC sur nos voies communales.

Monsieur le Maire regrette que cette « part travaux » soit si faible au regard de notre contribution. Les charges fixes du syndicat, personnel et matériel, sont importantes et réduisent cette part travaux au minimum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'arrêter les montants à fiscaliser au profit du SMVAC comme ci-dessus.

VI – TAUX de FISCALITE LOCALE

Propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal en matière de fiscalité locale 2009 (taux identiques à 2008) :

| | |
|---------------------|---------|
| Taxe d'habitation : | 8,05 % |
| Foncier Bâti : | 19,67 % |
| Foncier Non Bâti : | 82,36 % |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les taux de fiscalité ci-dessus.

Le produit fiscal attendu pour 2009 est de :

| | | | | | |
|-----|-----------|---|---------|---|---------|
| T.H | 3 357 000 | x | 8,05 % | = | 270 239 |
| F.B | 2 409 000 | x | 19,67 % | = | 473 850 |
| FNB | 68 800 | x | 82,36 % | = | 56 664 |
| | | | | | 800 753 |

VII – BUDGET PRIMITIF 2009

- **section de fonctionnement**
- **subventions aux associations**
- **section d'investissement**

Présentation synthétique du Budget :

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chapitres | Vote du Conseil Municipal |
|---|---------------------------------|
| DEPENSES DE L'EXERCICE | 1 646 152 |
| 011 Charges à caractère général | 321 000 |
| 012 Charges de personnels | 836 100 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 159 089 |
| 66 Charges financières | 24 411 |
| 67 Charges exceptionnelles | 1 400 |
| <i>Virement à la section d'investissement</i> | <i>304 152</i> |
| RECETTES DE L'EXERCICE | 1 646 152 |
| 013 Atténuation de charges (sf 6611 ICNE) | 23 000 |
| 70 Produits des services, domaine | 39 500 |
| 73 Impôts et taxes | 1 085 670 |
| 74 Dotations, subventions et participations | 490 982 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 7 000 |

Monsieur DULIN présente le nouveau mode de calcul des subventions aux associations sportives intégrant une partie proportionnelle au nombre d'adhérents de moins de 18 ans.

Partie fixe : 90 % de la subvention 2008 Partie variable : 10 % de la subvention 2008 + 1 000 €

| | Basket | Foot | Rugby | Tennis | Judo |
|---|--------------|--------------|--------------|------------|------------|
| Subvention 2008 | 3 049 | 2 482 | 1 982 | 610 | 306 |
| Effectifs – 18 ans (1991 et après) | 42 | 129 | 44 | 46 | 30 |
| Subvention partie fixe 90 % | 2744 | 2 233 | 1 783 | 549 | 275 |
| Subvention partie proportionnelle (10 % + 1 000 € = 1 842) | 265 | 816 | 278 | 291 | 190 |
| Total subvention 2009 | 3 009 | 3 049 | 2 061 | 840 | 465 |

Monsieur le Maire précise que nous avons souhaité favoriser les clubs qui font un effort important sur le plan éducatif sans pour autant pénaliser les autres qui, pour des raisons conjoncturelles, peuvent connaître des baisses d'effectif.

Madame DELBOS se félicite que les subventions de certaines associations aient augmenté mais ne faudrait-il pas plafonner nos interventions et inciter les associations à rechercher des financements diversifiés ?

Si l'on devait revoir à la baisse certaines subventions il faudrait prévenir les clubs assez tôt pour qu'ils puissent anticiper.

Monsieur DULIN confirme que ce nouveau mode de calcul n'est pour lui qu'une première étape. Une réflexion plus poussée doit permettre une répartition encore plus équitable.

Monsieur le Maire est d'accord sur la nécessité de rééquilibrer les subventions. Depuis plusieurs années nous essayons de trouver des grilles de calcul qui seraient plus justes et surtout incontestables. C'est très difficile à mettre en place car on ne part pas de zéro. Soit il faut diminuer de manière très conséquente certaines subventions pour augmenter les autres, soit il faut augmenter tout le monde et cela devient très inflationniste.

.../...

Le calcul arrêté aujourd'hui est déjà un bon compromis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** la section de fonctionnement du Budget Primitif 2009.

**SECTION D'INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES**

| Chapitres | Vote du Conseil Municipal |
|--|---------------------------------|
| TOTAL DES DEPENSES | 1 191 033 |
| Dépenses d'équipement | 1 095 000 |
| Opérations individualisées en op. | 1 095 000 |
| Dépenses financières | 96 033 |
| Opérations réelles (capital des emprunts) | 96 033 |

EQUIPEMENT - OPERATIONS VOTEES - DEPENSES

| Intitulé | Vote du Conseil Municipal |
|---|---------------------------------|
| TOTAL | 1 095 000 |
| Op Eq n° 11 Bâtiments communaux | 40 000 |
| Op Eq n° 12 Matériel et mobilier | 17 000 |
| Op Eq n° 38 Signalétique urbaine | 10 000 |
| Op Eq n° 45 Voirie réseaux | 55 000 |
| OP Eq n° 51 Columbarium | 3 000 |
| Op EQ n° 53 Maison Barbelane | 20 000 |
| Op Eq n° 58 Traversée du bourg - phase II | 950 000 |

**SECTION D'INVESTISSEMENT
TOTAL DES RECETTES**

| Chapitres | Vote du Conseil Municipal |
|---|---------------------------------|
| TOTAL DES RECETTES | 1 191 033 |
| 10 Recettes financières (FCTVA+TLE) | 225 000 |
| 13 Subvention d'équipement | 507 273 |
| 16 Emprunts | 154 608 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES | 886 881 |
| 021 Virement à la section de fonctionnement | 304 152 |

Madame DELBOS demande des précisions sur le programme de signalétique urbaine.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une opération de dénomination et de numérotation des rues de certains secteurs de Colayrac-Saint Cirq en réponse à une demande forte de la Poste et des services fiscaux.

Madame DALMEN s'étonne que ce soit à la Mairie de payer et non à ces administrations.

Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas le choix car il s'agit bien d'une dépense à la charge de la commune.

Nous avons mené en son temps une opération dite « Numévue » à laquelle devait participer un certain nombre de sociétés (EDF, France Télécom, la Poste ...) qui aurait dû nous financer une partie de l'acquisition des matériels nécessaires. Malheureusement, une fois le travail administratif réalisé, les partenaires potentiels se sont rétractés et nous n'avons pu finaliser l'opération. .../...

Il nous revient maintenant de mener à bien, seuls, cette numérotation prioritairement sur les secteurs les plus urbanisés et pour lesquels nous avons une demande forte de la Poste mais aussi des services de secours (pompiers).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** la section d'investissement du Budget Primitif 2009.

QUESTIONS DIVERSES

① Parcours du cœur

Le dimanche 29 mars a eu lieu l'édition 2009 du Parcours du Cœur.

Monsieur DULIN remercie l'ensemble des bénévoles qui ont permis l'organisation de cette matinée : la section gymnastique volontaire de Colayrac-Saint Cirq, les élus qui ont participé et notamment Monsieur DUJARDIN, pompier professionnel qui a fait une démonstration de secourisme et d'utilisation d'un défibrillateur.

Monsieur COUTRET propose qu'à l'avenir on essaie de donner une dimension intercommunale à cette manifestation en mobilisant, au niveau de la CAA, les autres communes de l'agglomération.

② Lavoir de Lary

Monsieur VIALA remercie les bénévoles qui ont permis de nettoyer les abords du lavoir de Lary le samedi 21 mars dernier et notamment la société de chasse qui a participé activement à cette opération qui s'est terminée par un repas à la maison de la chasse et de la nature.

③ Crèche « la Farandole »

Communication de M. le Maire : « La situation financière de la crèche / halte garderie « la Farandole » est préoccupante. L'an passé l'exercice a été clôturé sur plus de 20 000 euros de déficit.

En 2009, il faut trouver près de 50 000 euros supplémentaires pour que la trésorerie de l'association permette de tenir jusqu'à la fin de l'année.

En 2010 encore 20 000 euros de mieux ... peut être ? ... sous réserve de modification des prestations de la CAF dont la négociation doit avoir lieu à l'échelon national dès cette année.

Les raisons de cette inflation galopante sont connues de tous. Nous avons tenu de nombreuses réunions de commission et de bureau municipal sur le sujet : la gestion associative de la crèche n'est pas en cause. Chacun s'accorde à dire que celle-ci est bonne et j'en veux pour preuve les taux de fréquentation qui nous sont communiqués tous les ans et qui sont parmi les meilleurs du département.

Ce qui plombe les finances de la crèche ce sont les charges de personnel sans nul doute. Longtemps occupés par des contrats aidés, à l'instar de bon nombre d'associations, les emplois sont devenus petit à petit permanents pour la plupart. La combinaison de l'augmentation des charges sociales et de la fin du remboursement des aides de l'Etat explique à elle seule une grande part du déficit prévisionnel. A cela s'ajoute des quotas et des qualifications qui nous sont imposés par les textes réglementaires ainsi qu'une convention collective que les gestionnaires de « la Farandole » ont dû mettre en place au 1^{er} janvier 2009 (c'était le dernier délai).

.../...

Nous avons travaillé, ces dernières années, de concert avec les membres du bureau de l'association. Ils nous ont alerté chaque fois que des éléments nouveaux venaient grever les comptes et déséquilibrer le budget. Ils ne sont pas en cause et je rends hommage à l'équipe en place qui a su prendre les problèmes à bras le corps et travailler en toute transparence avec la municipalité.

Aujourd'hui quel est le point exact de nos aides à la crèche / halte garderie « la Farandole » ?

Nous versons une subvention annuelle avec la commune de Saint Hilaire de Lusignan, partenaire de notre contrat enfance, d'un montant de 53 000 euros. A cela s'ajoute, pour Colayrac-Saint Cirq seulement, la charge immobilière de la structure, c'est-à-dire le remboursement des emprunts de la construction de la crèche à hauteur de 27 000 euros par an. Sans compter la part de nos fonds propres que nous avons investis dans le bâtiment, soit près de 170 000 euros en 2004.

La Caisse d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne, qui nous a beaucoup aidé et je dirais même un peu poussé au développement de cette structure, plafonne aujourd'hui ses interventions et les diminue même de 3 % par an, ne prenant absolument pas en compte l'évolution déficitaire des prochaines années.

Alors qui doit payer ?

Qui peut payer ?

La commune de Colayrac-Saint Cirq ?

Comme je l'ai écrit à l'ensemble des parents et des personnels de la crèche, nous assumerons nos engagements mais nous ne pouvons pas tout régler, tout seuls !

La commune de Saint Hilaire ? Elle est partenaire depuis plusieurs années de notre structure. Elle connaît les mêmes contraintes que nous en matière budgétaire et devra se positionner.

La CAF ? Nous les avons rencontrés au mois de décembre dernier avec les présidents et la directrice de la crèche. Ils ne peuvent pas ou ne veulent pas augmenter leurs prestations. Une nouvelle réunion est toutefois prévue le 3 avril prochain, à leur demande. Nous verrons bien !

Le Conseil Général qui, bien qu'ayant la compétence petite enfance sur le département, verse en tout et pour tout 1 200 euros par an et par structure !! Une goutte d'eau par rapport au budget annuel de la crèche qui est de près de 400 000 euros.

Depuis plusieurs mois nous remuons ciel et terre pour faire évoluer le dossier :

⇒ Nous avons réuni un collectif de communes dont les crèches associatives connaissent toutes les mêmes difficultés.

⇒ Nous avons sollicité l'amicale des maires de Lot-et-Garonne pour fédérer notre démarche à l'échelon départemental.

⇒ Nous avons sollicité le député, le conseiller général, le président de la CAF ...

La mobilisation des parents et des personnels en parallèle à notre action n'a fait que renforcer celle-ci et nous nous en félicitons.

Nous attendons maintenant que tous les partenaires potentiels se mettent autour d'une table. La 1^{ère} étape sera la réunion à la CAF le 3 avril prochain. Face à la gravité de la situation, il nous faudra trouver des solutions, tous ensemble, pour que vive cette structure.

Pour conclure, je tiens à redire ici notre soutien au bureau et au conseil d'administration de « la Farandole » et, bien que les conditions actuelles soient difficiles, je les assure de notre volonté d'aller de l'avant et de travailler dans les prochaines semaines, en toute transparence avec eux ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire

François CHALMEL